

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1908



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS

—
1908

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1908

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. GAUTIER, Doyen.

Les cours commenceront exceptionnellement le 21 avril 1908.
La clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1907-1908, est composé de :

MM. Bernard BOUVIER, *Recteur* ;
Robert CHODAT, *Vice-Recteur* ;
Hector CRISTIANI, *Secrétaire* ;

et de

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres et des
Sciences sociales ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

	Salle
M. C. CAILLER, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle. Dynamique</i> (Suite du cours d'hiver).	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse supérieure. Eléments de la théorie des fonctions</i> (Suite du cours d'hiver). [Heures à fixer après entente avec le professeur.]	2 h. 44.
<i>Introduction à la théorie des assurances sur la vie.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	33.
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures et mercredi, à 9 heures.	33.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	33.
<i>Séminaire de géométrie.</i>	3 h.
Mardi, de 4 à 6 heures, et samedi, à 8 heures.	33.

	Salle
MM. CAILLER et FEHR.	
<i>Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures (M. C. Cailler).	33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures (M. C. Cailler).	33.
<i>Exercices d'éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures (M. Fehr).	33.
M. R. GAUTIER, prof. ord.	
<i>Astronomie sphérique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.
<i>Compléments et exercices d'astronomie sphérique et pratique.</i>	1 h.
[Heure à fixer ultérieurement.]	33.
<i>Météorologie dynamique.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	33.
M. C.-E. GUYE, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Compléments de physique (Electricité appliquée.).</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	34.
<i>Exercices pratiques de physique (complément du cours).</i>	
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	3 h.
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures. Ec. de Chimie. P. A.	

<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie technique et de chimie théorique. — Visite d'usines.</i>	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P. A.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie pharmaceutique.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P. A.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des substances alimentaires.</i>	
Tous les jours.	
M. A. LENDNER, prof. extr.	
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 7 heures. Institut de Botanique.	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P. A.	
<i>Répétitoire pratique de minéralogie.</i>	
Jeudi ou samedi.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Chimie analytique (Analyse technique, suite).</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Péetrographie. — Roches éruptives et cristallines.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P. A.	

M. F. PEARCE, prof. extr. En congé.

M. E. YUNG, prof. ord.

Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. Aula.

Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Tous les jours, sauf le jeudi [S'adresser au professeur].

Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (Complément du cours).
Lundi ou mardi, de 2 à 6 heures. Instit. de Zoologie.

M. M. BEDOT, prof. extr.

Zoologie générale (Bionomie) [Suite du cours d'hiver]. 1 h.
Vendredi, à 2 heures. 44.

M. R. CHODAT, prof. ord.

Botanique. — (Morphologie, Systématique et Biologie des Archégoniates et des Spémaphytes). 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 9 h. Aula.

Botanique pharmaceutique. 1 h.
Mardi à 11 heures.] Institut de Botanique.

Exercices pratiques de botanique. (Complément du cours). 4 h.
Samedi ou mercredi, de 2 à 6 heures. Instit. de Botan.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.
Tous les jours, sauf le jeudi. [Instit. de Botan.

Etude pratique des ferments appliqués à l'industrie.
Tous les jours. Instit. de Botan.

Excursions botaniques. — Tous les jeudis.

M. Ch. SARASIN, prof. ord.

Paléontologie des invertébrés. 4 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 4 h., mercredi, à 5 h. 30.

Géologie de la Suisse. 1 h.
Lundi, à 11 heures. 30.

Répétitoire de paléontologie. 1 h.
Lundi, à 8 heures. Laboratoire de Géologie.

Travaux pratiques dans le laboratoire de géologie et de paléontologie. — Tous les matins. L. G.¹

Excursions géologiques. — [Seront annoncées ultérieurement.]

M. L. MASSOL, prof. extr.

Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses. 1 h.
Jeudi, à 5 heures. 30.

M. Th. FLOURNOY, prof. ord.

Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie expérimentale, et recherches spéciales.

S'adresser au Directeur, M. le D^r Ed. CLAPARÈDE.

Cours pratique (M. le D^r Ed. CLAPARÈDE). 2 h.
Mercredi, de 4 à 5 heures. 52.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D^r ès sc.

Parasitologie humaine : Arthropodes. 1 h.
Lundi, à 8 heures. 44.

M. G. BAUME, D^r ès sc.

La micrographie métallurgique ; — les théories modernes de la matière (avec démonstrations pratiques). 1 h.
Jeudi, à 4 heures. Ec. Ch. P. A.

M. A. BERNOUD, D^r ès sc.

Les moteurs à gaz. 1 h.
Mercredi, à 5 heures. 44.

¹ L. G. = Laboratoire de Géologie.

	Salle
M. A.-M. BOUBIER, D ^r ès sc.	
<i>Introduction à la Biologie générale. La forme des êtres vivants.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	30.
<i>Détermination de plantes.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Institut de Botanique.
M. E. BRINER, D ^r ès sc.	
<i>Application des mathématiques à la chimie.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	Ec. de Ch. P. A.
M. H. CANTONI, D ^r ès sc.	
<i>Analyse chimique par les méthodes volumétriques.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ec. de Ch. P. A.
M. J. CARL, D ^r phil.	
<i>Introduction à la biologie expérimentale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	30.
M. L. COLLET, D ^r ès sc.	
<i>Préparation aux excursions géologiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Laboratoire de Géologie.
M. G. DARIER, D ^r ès sc.	
<i>Chimie analytique industrielle.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. L. DEMOLIS, D ^r ès sc.	
<i>Analyses et falsifications des denrées alimentaires et des produits industriels.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. P. DENSO, D ^r phil.	
<i>Photographie générale.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	44.
<i>Photographie scientifique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	44.
M. E. DURAND, D ^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis de chimie industrielle.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.

	Salle
M. E. KHOTINSKY, D ^r ès sc.	
<i>Compléments de chimie organique.</i>	2 h.
Vendredi, à 2 heures et samedi, à 4 heures.	Ec. de Ch. P. A.
M. D. MIRIMANOFF, D ^r ès sc.	
<i>Introduction à la théorie des électrons.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures.	Ec. de Ch. P. A.
M. A. MONNIER, D ^r ès sc.	
<i>Chimie agricole.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.
M. E. PITTARD, D ^r ès sc.	
<i>L'origine de l'homme. Origine des races primitives de l'Europe.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	45.
M. O. SCHEUER, D ^r ès sc.	
<i>Electrochimie appliquée.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Ch. P. A.
M. A. SCHIDLOFF, D ^r ès sc.	
<i>Méthodes et instruments des mesures électriques.</i>	2 h.
Lundi, à 6 heures.	44.
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc.	
<i>Quelques chapitres de mécanique technique.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	44.
M. L. VIRET, D ^r ès sc.	
<i>Biologie lacustre : Le plankton végétal et la flore lacustre littorale du lac de Genève.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	30.

Etablissements publics

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du Directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Le *Laboratoire municipal de Bactériologie et de Sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. L. Massol.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Plans d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent en général dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications sur le choix et la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Le Doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des étudiants qui ont besoin de leurs conseils. On trouvera ci-après des plans d'études pour les examens qui comportent un cycle d'études plus aisé à déterminer.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pour les cours de la Faculté des Sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme de Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

2^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux².

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième an-

¹ D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme de Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Algèbre et Géométrie ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Algèbre et Géométrie, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), gîtes métallifères, analyses des denrées alimentaires, fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie (en vue de la chimie des denrées alimentaires), botanique (en vue de la chimie agricole).

née¹ ; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 19 mars 1888, que l'on se procure auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement

¹ Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre; la seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Les candidats ont avantage à choisir la session d'octobre, qui leur permet d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude, mais dès le troisième et le quatrième semestres, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences, séminaires et exercices pratiques concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	C. Cailler	33	C. Cailler A. Lendner	33 I.B.	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler A. Lendner	33 I.B.
8 à 9	C. Cailler C. Sarasin L. Chavanne E. André	33 L.G. E.C.P.A. 44	C.-E. Guye C. Cailler L. Chavanne	Aula 33 E.C.P.A.	C.-E. Guye L. Chavanne	Aula E.C.			C.-E. Guye L. Chavanne	Aula E.C.P.A.	C.-E. Guye H. Fehr L. Chavanne	Aula 33 E.C.
9 à 10	R. Chodat H. Fehr Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.	R. Chodat D. Mirimanoff Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.	R. Chodat H. Fehr Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.			R. Chodat H. Fehr	Aula 33	R. Chodat H. Fehr	Aula 33
10 à 11	E. Yung H. Fehr	Aula 33	E. Yung R. Gautier	Aula 33	E. Yung R. Gautier	Aula 33			E. Yung R. Gautier	Aula 33	E. Yung R. Gautier	Aula 33
11 à 12	A. Pictet C. Sarasin	E.C.G.A. 30	A. Pictet L. Duparc R. Chodat	E.C.G.A. E.C.P.A. I.B.	A. Pictet O. Scheuer	E.C.G.A. E.C.P.A.			A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet O. Scheuer	E.C.G.A. E.C.P.A.
2 à 3	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C.-E. Guye	34			M. Bedot E. Khotinsky	44 E.C.P.A.		
3 à 4	C. Cailler	33	C. Cailler	33								
4 à 5	C. Sarasin	30	C. Sarasin H. Fehr	30 33	H. Fehr Ed. Claparède	33 52	G. Baume	E.C.P.A.	C. Sarasin G. Darier	30 E.C.G.A.	E. Khotinsky	E.C.P.A.
5 à 6	L. Duparc E. Durand P. Denso	E.C.P.A. E. C. 44	H. Fehr L. Duparc M. Boubier P. Denso	33 E.C.P.A. 30 44	C. Sarasin H. Fehr Ed. Claparède A. Bernoud E. Briner	30 33 52 44 E.C.P.A.	L. Massol	30	L. Duparc A. Monnier E. Steinmann M. Boubier	E.C.P.A. E. C. 44 I. B.	L. Demolis E. Pittard	E.C.P.A. 45
6 à 7	L. Duparc A. Schidloff L. Viret	E.C.P.A. 44 30	L. Duparc	E.C.P.A.	J. Carl H. Cantoni	30 E.C.P.A.			L. Duparc L. Collet	E.C.P.A. L. G.		

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, Doyen.

	Salle
M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Quintilien : <i>Institution oratoire</i> , livre I.	2 h.
Mercredi et samedi, à 7 heures.	45.
Horace et Juvénal. — Programme de la Licence [1 ^{er} examen].	2 h.
Mardi et vendredi, à 7 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie latine de Tibère à Domitien.	2 h.
Mardi, à 4 heures, et samedi, à 8 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Les Grecs.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 3 heures.	46.
M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Platon : République ; extraits des livres VII et X. — Aristophane : <i>Les Grenouilles</i> (progr. de la Licence).	4 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures, et lundi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — Les historiens grecs [Suite du cours d'hiver].	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	45.

<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes.	1 h.	Salle
Mardi, à 9 heures.	58.	
M. Bernard BOUVIER, prof. ord.		
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie, de Malherbe à Boileau.	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.	
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 h.	
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.	
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.	47.	
<i>Séminaire de français moderne.</i> [Voir p. 20].	2 h.	
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.	
M. Ernest MURET, prof. ord.		
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Le nom.	3 h.	
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.	
<i>Littérature italienne.</i> — Dante, sa vie et son œuvre.	1 h.	
Lundi, à 2 heures.	46.	
<i>Conférence</i> (italien). — Explication de la <i>Vita Nuova</i> de Dante (éd. T. Casini ; Florence, Sansoni).	1 h.	
Mardi, à 9 heures.	47.	
<i>Conférence</i> (ancien français). — Explication du <i>Chevalier au lion</i> de Chrétien de Troyes (<i>Iwain</i> , hgg. von W. Förster ; <i>Romanische Bibliothek</i> , V, Halle, 1907).	2 h.	
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	47.	
M. Alexis FRANÇOIS, prof. extr.		
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Orthographe et prononciation.	1 h.	
Samedi, à 10 heures.	45.	
<i>Conférences.</i> — Explication des auteurs de la licence.	2 h.	
Jeudi, à 8 heures, et vendredi, à 10 heures.	47.	
M. Emile REDARD, prof. ord.		
<i>Littératures du Nord.</i> — Les littératures anglaise et		

allemande pendant la première moitié du XIX ^{me} siècle.	2 h.	Salle
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.	
<i>Conférence</i> (anglais). — Interprétation et commentaire de <i>Macbeth</i> (Shakespeare) et de <i>Manfred</i> (Byron).	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	45.	
<i>Conférence</i> (allemand). — Interprétation et commentaire de <i>Die Nordsee</i> (Heine) et de <i>Ekkehard</i> (Scheffel) [fragments].	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.	45.	
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.		
<i>Interprétation de textes vieux haut-allemand.</i> Conférence.	1 h.	
Lundi, à 11 heures.	46.	
<i>Sanscrit.</i>	2 h.	
Mardi et jeudi, à 10 heures.	47.	
<i>Grammaire historique du grec et du latin</i> [Continuation du cours d'hiver].	2 h.	
Mardi et jeudi, à 11 heures.	47.	
<i>Séminaire de français moderne</i> [voir p. 21].	1 h.	
Mardi, à 8 heures.	57.	
M. Edouard MONTET, prof. ord.		
<i>Langue et littérature arabes.</i> (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).		
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie anglaise et la philosophie allemande.	4 h.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.	
<i>Exercices philosophiques.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 2 heures.	47.	
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.		
<i>Théorie de la science.</i> — Classification et histoire générale des sciences.	3 h.	
Lundi et mercredi, à 3 h., et vendredi, à 8 heures.	46.	

M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
— La science de l'éducation au XIX ^{me} siècle.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Méthodologie.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
<i>Littérature française.</i> — Le XIX ^e siècle. Chateaubriand, M ^{me} de Staël, Victor Hugo.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe, de la mort de Luther à la mort de Calvin.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions politiques.</i> — La monarchie absolue, avec commentaire des ouvrages de Tocqueville et de Taine sur l' <i>Ancien régime.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Mémoires relatifs au XVI ^e siècle. Exercices de critique et de composition historique. Méthode. Bibliographie.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Déchiffrement de chartes latines et françaises.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain au III ^e et au IV ^e siècles.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. Epigraphie. Travaux de séminaire.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.

<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque du Consulat et de l'Empire (jusqu'en 1806).	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — [Voir p. 21].	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.	
<i>Egyptologie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	46.
M. William ROSIER, prof. ord. [M. Emile CHAIX, suppléant].	
<i>Géographie politique.</i> — Expansion des Européens au dehors et puissances coloniales.	2 h.
Mardi, à 4 heures, et jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Conférence de géographie économique.</i> — Travaux de séminaire.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Economie sociale, soit sociologie appliquée.</i> — L'éducation populaire. « Colonies sociales ». L'idée morale et religieuse. L'art et le livre. — OEuvres de sauvetage et de relèvement. Réforme pénitentiaire.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	46.

<i>Systèmes politiques.</i> — Les théories inspirées par la Réforme du XVI ^e siècle.	2 h.	Salle 46.
Lundi et samedi, à 5 heures.		
<i>Conférences.</i>	2 h.	47.
Lundi et samedi, à 6 heures.		
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	2 h.	30.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Mardi, à 6 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — Les formes supérieures de la production capitaliste.	2 h.	46.
Vendredi et samedi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i>	2 h.	46.
Mercredi, à 6 heures.		
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX ^e siècle. (Questions choisies).	3 h.	57.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.	57.
Vendredi, à 6 heures.		
M. Léon WINIARSKI, prof. extr.		
<i>Statistique.</i>	2 h.	55.
Lundi et mercredi, à 9 heures.		
<i>Conférence de statistique.</i>	1 h.	55.
Samedi, à 9 heures.		

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.		
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 6 heures.		

<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.	Salle 57.
Mercredi, à 6 heures.		
M. Charles SEITZ, prof. ord.		
<i>Les mœurs et les institutions de la France à l'époque de la Révolution et du Consulat.</i>	1 h.	57.
Vendredi, à 4 heures.		
M. F. DE SAUSSURE, prof. ord.		
<i>Phonologie.</i> — La versification française; étude de ses lois, du XVI ^e siècle à nos jours.	1 h.	57.
Mardi, à 8 heures.		
M. Louis ZBENDEN, privat-docent.		
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.	57.
Mardi, à 4 heures.		
2 ^o Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire.	2 h.	E. Al ¹ .
Mercredi, à 3 et 4 heures.		
M. Alfred DUFOUR, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.	47.
Vendredi, à 3 heures.		
M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.		
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 5 heures.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 3 heures.		
M. Ch. BALLY, D ^r en phil., privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur l'explication d'auteurs français) [Suite du cours d'hiver].	1 h.	45.
Mardi, à 9 heures.		

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands). Vendredi, à 3 heures.	1 h. 17.
M. Albert SECHEHAYE, D ^r en phil., privat-docent. <i>Eléments de la grammaire historique du français.</i> Samedi, à 4 heures.	1 h. 57.
M. Georges THUDICHUM, privat-docent. <i>Diction et prononciation françaises.</i> — Phonétique. I. Etude pratique des sons du français. II. Interprétation de morceaux en prose et en vers. Mardi et vendredi, à 5 heures.	2 h. 28.
M. Emile CHAIX, privat-docent. <i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes). Lundi, à 4 heures.	1 h. 57.
M. Alfred JUVET, D ^r en philos. <i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales. Explication d'auteurs français modernes. Samedi, à 5 heures.	1 h. 45.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Daniel BERSOT, lic. ès sciences sociales. <i>Histoire du journalisme.</i> Mercredi, à 4 heures.	1 h. 17.
M. Arthur DE CLAPARÈDE, D ^r en droit. <i>Géographie politique, économique et sociale.</i> Mardi, à 2 heures.	1 h. 17.

	Salle
M. Henri COURVOISIER, lic. ès lettres. <i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Odyssée.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h. 17.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Horace : <i>Épîtres</i> et <i>Satires choisies</i> , livre I. Lundi, à 6 heures.	1 h. 17.
<i>Grec.</i> — Grammaire et syntaxe. Exercices. Mercredi, à 6 heures.	1 h. 17.
M. Frank GRANDJEAN. <i>Revision générale des systèmes philosophiques avec explication des termes spéciaux</i> (suite du cours d'hiver). Mardi, à 5 heures.	1 h. 45.
M. O. KARMIN, D ^r en phil. <i>Conférence préparatoire au Séminaire des sciences économiques.</i> — <i>Interprétation d'économistes allemands.</i> — A. Menger : <i>Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag.</i> 3 Aufl., Stuttgart, 1904. Mardi, à 4 heures.	1 h. 17.
M. Henri LEALE, D ^r en sociol. <i>Introduction à la sociologie criminelle.</i> Mercredi, à 4 heures.	1 h. 17.
M. André DE MADAY, D ^r ès sc. pol. <i>Sociologie théorique.</i> — <i>Éléments d'une sociologie moniste</i> : 1 ^o La base (le matérialisme historique); 2 ^o Le système. Mardi, à 2 heures.	1 h. 45.
<i>Philosophie du droit.</i> Lundi et vendredi, à 2 heures.	2 h. 17.
<i>Législation ouvrière comparée.</i> Lundi, à 4 heures.	1 h. 46.
M. F.-F. ROGET. <i>Analyse des textes anglais de la licence.</i> Vendredi et samedi, à 2 heures.	2 h. 47.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style. Lundi et mercredi, à 2 heures.	2 h. 47.

	Salle
M. Georges THUDICUM.	
<i>Phonétique, diction et prononciation.</i> — Etude théorique et pratique des sons du français.	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	28.
<i>Séminaire de français moderne.</i> [Voir p. 21].	
M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'art.</i> — Histoire de l'art (de Poussin à David).	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	45.
M. E.-Ph. WILMOT, lic. ès sc. soc.	
Lecture et commentaire de l' <i>Esprit des Lois</i> , de Montesquieu. Livres 1 à 10.	1 h.
Jedi, à 8 heures.	46.
M. A. WUARIN, Dr en droit.	
<i>Introduction à la science des finances; le crédit public et l'impôt.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	45.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès

lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, institutrices et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 22 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances.

Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1908 du 16 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
8 à 9	J. Nicole	45	J. Nicole	45	P. Oltramare	46	A. François	47	J. Nicole	45	P. Oltramare	47
			F. de Saussure S.F.	57	J. Nicole	45	E.-Ph. Wilmot	46	A. Naville	46		
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	58	E. Muret	47	E. Muret	47	Ch. Seitz	46	J. Nicole	45
	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46	F. De Crue	57	E. Redard	45			L. Winiarsky	55
	L. Winiarsky	55	E. Muret	47	L. Winiarsky	55	Em. Chaix	28				
			Ch. Bally S.F.	45			Ch. Seitz	46				
10 à 11	P. Duproix	45	E. Muret	46	P. Duproix	45	E. Muret	46	E. Milhaud	30	E. Milhaud	30
	Ch. Seitz	47	F. de Saussure	45	F. De Crue	57	F. de Saussure	47	Ch. Seitz	57	A. François	45
							Em. Chaix	28	A. François	47		
11 à 12	F. de Saussure	46	F. de Saussure	47	P. Duproix	45	E. Redard	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45
	P. Duproix	45	P. Duproix	45	E. de Girard	57	F. de Saussure	47	F. De Crue	58	E. Milhaud	46
	E. de Girard	57	E. de Girard	57			Ch. Borgeaud	49	E. Milhaud	46		
									Ch. Borgeaud	49		
2 à 3	E. Muret	46	E. Naville	46	F.-F. Roget	45			J.-J. Gourd	47	J.-J. Gourd	47
	A. Wuarin	45	A. de Claparède	47					E. Naville	46	P. Oltramare	46
	A. de Maday	47	A. de Maday	45					E. Redard	45	F.-F. Roget	47
	F.-F. Roget	46							A. de Maday	47		
									F.-F. Roget	47		

E. A. == Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

S. F. == Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
3 à 4	A. Naville E. Redard	46 45	F. De Crue H. Mercier S. F. H. Vulliétý	45 57 46	A. Naville L. Zbinden S. F. E.A. E. Redard	46 57 45			F. De Crue A. Dufour S.F. Ch. Bally S.F. H. Vulliétý	45 47 17 46	P. Oltramare	46
4 à 5	J.-J. Gourd E. Chaix S.F. A. de Maday	45 57 46	P. Oltramare E. Chaix G. Thudichum L. Zbinden S.F. O. Karmin	47 28 48 57 17	J.-J. Gourd L. Zbinden S. F. E.A. D. Bersot H. Leale	45 57 17 17			J.-J. Gourd Ch. Seitz S.F. Ch. Borgeaud G. Thudichum	45 57 47 28	J.-J. Gourd A. Sechehaye S.F.	45 57
5 à 6	Bern. Bouvier L. Winiarsky L. Wuarin H. Courvoisier	45 57 46 17	Bern. Bouvier L. Wuarin G. Thudichum S. F. F. Grandjean	47 46 28 45	Bern. Bouvier L. Wuarin	45 46			Bern. Bouvier L. Wuarin Ch. Borgeaud G. Thudichum S. F.	45 46 47 28	L. Wuarin H. Mercier S.F. A. Juvet	46 57 45
6 à 7	B. Bouvier S. F. L. Wuarin H. Courvoisier H. Vulliétý	57 47 17 45	Bern. Bouvier E. Milhaud	47 46	B. Bouvier S.F. E. Milhaud H. Courvoisier	57 46 17			Bern. Bouvier E. de Girard	47 57	L. Wuarin	47

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur LOUIS REHFOUS, Doyen.

- M. Ferdinand GENTET, prof. ord. Salle
- Droit international privé.* — Conflits des lois civiles, commerciales et de procédure. 3 h.
- Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures. 48.
-
- M. Alfred MARTIN, prof. ord.
- Droit civil.* — Code civil français. (Références au Code civil suisse.) Livre III. Successions, donations, contrat de mariage. 5 h.
- Mardi à samedi, à 9 heures. 48.
- Droit privé fédéral.* — Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. (Suite du cours d'hiver.) Loi fédérale de 1874 sur l'état civil, le mariage et le divorce. 2 h.
- Lundi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures. 48.
-
- M. Alfred GAUTIER, prof. ord.
- Procédure pénale.* — Introduction théorique et historique. Organisation judiciaire des principaux pays de l'Europe. Action publique et action privée. Procédure proprement dite. 5 h.
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 8 h. 48.

M. Louis REHFOUS, prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — La propriété intellectuelle. (Propriété industrielle. Propriété littéraire et artistique. Conventions internationales.)	2 h.
Vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
<i>Les assurances.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Droit de change.</i>	1 h.
Lundi, à 7 heures.	48.
<i>Code civil allemand.</i> — IV. Droit de famille.	2 h.
Lundi et mardi à 10 heures.	50.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
I. Personnes et famille	2 h.
Jeudi, à 8 et 9 heures.	49.
II. Droits réels.	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques sur le droit des personnes et de la famille et sur les obligations, avec travaux écrits.	2 h.
Mardi, de 10 h. $\frac{1}{4}$ à 11 h. $\frac{3}{4}$.	47.
<i>Code civil allemand.</i> — V. Successions (Erbrecht).	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	49.
<i>Législation civile comparée.</i> — Capacité civile ; mariage et divorce ; régime matrimonial.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 7 heures.	48.
M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — Cours général : La répartition et la consommation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	46.
<i>Cours spécial :</i> Les formes supérieures de la production capitaliste.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> (System des röm. Privatrechts.)	
III. Obligationen und Erbrecht (en allemand).	5 h.
Mardi, à 10 et 11 h., mercredi, à 10 h., jeudi, à 10 et 11 heures.	49.
<i>Code civil allemand</i> [en allemand].	
Allgemeiner Theil.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	44.
Sachenrecht.	5 h.
Mardi à jeudi, à 9 h. ; vendredi, à 9 et 10 heures.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten</i> [en allemand].	2 h.
Mercredi, de 2 $\frac{1}{2}$ h. à 4 heures.	44.
M. Eugène BOREL, prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Lundi, à 8 heures ; mardi et mercredi, à 7 heures ; samedi, à 8 heures.	49.
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; samedi, de 9 à 11 heures.	49.
M. Hugo DE CLAPARÈDE, prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (II ^{me} partie.	
Droit privé.)	5 h.
Mercredi, à 8 et 9 h. ; jeudi, à 7 et 8 h. ; samedi, à 11 h.	17.

	Salle.
<i>Deutsche Reichs- u. Rechtsgeschichte</i> [en allemand].	4 h.
Lundi, à 10 et 11 h.; mercredi, à 11 h., et samedi, à 8 heures.	44.
<i>Code civil allemand</i> (en allemand). Livre II. (Recht der Schuldverhältnisse).	5 h.
Lundi à 8 et 9 h.; mercredi, à 10 h.; samedi, à 9 et 10 heures.	44.
M. Joseph PARTSCH, prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (Römische Rechtsgeschichte) [en allemand].	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	49.
<i>Exégèse des Pandectes</i> , avec travaux écrits facultatifs. (Pandektenexegese, mit facultativen schriftlichen Arbeiten) [en allemand].	2 h.
Mercredi, à 4 et 5 heures.	50.
M. Emile SPIRA, prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand</i> [en allemand]. — Deutsches Strafrecht.	4 h.
Lundi à jeudi, à 4 heures.	17.
<i>Exercices</i> . (Uebungen im deutschen Strafrecht).	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	17.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Edmond PITTARD, D ^r en droit.	
<i>Droit international maritime</i> : En temps de guerre.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	49.
M. Albert CALEB, D ^r en droit.	
<i>Droit civil bulgare</i> .	2 h.
<i>Droit commercial bulgare</i> .	1 h.
Lundi, mercredi, vendredi, à 3 heures.	48.
M. Frédéric DE RABOURS, lic. jur.	
<i>La plaidoirie au XIX^e siècle</i> (de Jules Favre à Waldeck-Rousseau).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	48.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [pour les étudiants suisses, semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (système). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral [pour les étudiants suisses]. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [pour les étudiants suisses, semestre d'été]. — Droit international public.

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international public; droit international privé. — Pandectes, partie générale [hiver]. — Droit privé fédéral et droit public fédéral [pour les étudiants suisses].

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les dix heures). — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Exercices de droit pénal allemand. — Droit international privé.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général obligatoire*).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. — Morgue judiciaire.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	Moriaud Rehfous	49 48	Borel Moriaud	17 48	Borel Moriaud	17 48	de Claparède Moriaud	17 48	Moriaud Rehfous	49 48	Moriaud Rehfous	49 48
8	Borel Gautier de Claparède Partsch	17 48 44 49	de Claparède Gautier Moriaud Meumann Partsch	17 48 47 44 49	de Claparède Gautier Moriaud Meumann Partsch	17 48 47 44 49	de Claparède Gautier Moriaud Meumann	17 48 17 44	Gautier Moriaud Meumann Partsch	48 47 44 49	Borel Martin de Claparède	17 48 44
9	Borel Martin de Claparède	49 48 44	Martin Meumann	48 44	de Claparède Martin Meumann	17 48 44	Moriaud Martin Meumann	49 48 44	Martin Meumann	48 44	Borel Martin de Claparède	49 48 44
10	Mégevand de Claparède Rehfous	M. J. 44 50	Moriaud Rehfous Meumann	47 50 49	Meumann de Claparède	49 44	Meumann	49	Milhaud Rehfous Meumann	30 48 44	Borel Milhaud Rehfous de Claparède	49 30 48 44
11	Gentet de Claparède	48 44	Moriaud Gentet Meumann	47 48 49	Gentet de Claparède	48 44	Borgeaud Meumann de Claparède	49 49 17	Borgeaud Milhaud	49 46	de Claparède Milhaud	17 46
2					Meumann	44						
3	Caleb	48			Meumann Caleb	44 48			Caleb	48		
4	Spira	17	Spira	17	Spira Pittard Partsch	17 49 50	Spira	17	de Rabours	48		
5			Milhaud	46	Partsch Milhaud	50 46			Spira	17		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur E. MONTET, Doyen.

	Salle
M. A. CHANTRE, prof. ord.	
<i>La Réforme et ses précurseurs immédiats.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures.	28.
M. E. MONTET, prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Les Décalogues.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction à l'Hexateuque.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Hébreu. — Grammaire. Interprétation de l'Exode.</i>	2 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Langue arabe.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur. Interprétation du Coran.	1 h.
Lundi, à 4 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	29.

	Salle
M. E. MARTIN, prof. ord.	
<i>Exégèse du Nouveau Testament. — L'Épître aux Romains.</i>	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament. — L'Épître aux Galates.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	28.
M. H. BALAVOINE, prof. ord.	
<i>Le fait moral : études critiques.</i>	3 h.
Mardi et mercredi, à 11 h., samedi, à 8 heures.	28.
<i>Diction.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	28.
M. M. DORET, prof. ord.	
<i>Histoire générale des missions évangéliques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Quelques prédicateurs du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	28.
M. G. FULLIQUET, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — 2^{me} partie : les expériences chrétiennes.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.	28.
<i>Séminaire de christianisme social.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. J. NICOLE, prof. ord. <i>Les Actes des Apôtres. Pères grecs</i> : interprétation de textes choisis. Mercredi et samedi, à 11 heures.	2 h. 29.
M. P. OLTRAMARE, prof. ord. <i>Patristique latine.</i> Mardi, à 9 heures.	1 h. 55.
M. H. ROEHRICH, pasteur. <i>Musique religieuse.</i> Vendredi, à 2 heures.	1 h. 29.
M. B.-P. HOCHREUTNER, Dr ès sc. <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h. 28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes¹.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28					
8	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28	H. Balavoine	28
9	Ern. Martin	28	Ern. Martin	28	Ern. Martin	28		Ern. Martin	28	Ern. Martin	28
	E. Montet	29	P. Oltramare	55	E. Montet	29				E. Montet	29
10	A. Chantre	28	A. Chantre	28	A. Chantre	28		A. Chantre	28	H. Balavoine	28
	E. Montet	29	E. Montet	29	E. Montet	29					
11	E. Montet	28	H. Balavoine	28	H. Balavoine	28		M. Doret	28	M. Doret	28
			E. Montet	29	J. Nicole	29				J. Nicole	29
2					G. Fulliquet	28		M. Doret	28		
								H. Rœhrich	29		
3					G. Fulliquet	28					
4	E. Montet	29			E. Montet	29					
5	E. Montet	29			E. Montet	29					
6					G. Hochreutiner	28					

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Sigismond LASKOWSKI, Doyen.

M. le Dr S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie humaine. — Anatomie topographique appliquée à la médecine et à la chirurgie. 6 h.
Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd.¹.

M. le Dr A. ETERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures du matin. Ec. Méd.

Embryologie. — 2^{me} partie : Embryologie comparée et humaine. 3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 7 heures du matin. Ec. Méd.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie pathologique et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'histologie normale.
Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.
(Ont lieu pendant le semestre d'hiver).

M. le Dr J.-L. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de relation. 6 h.
Tous les jours, à 11 h., sauf le jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	3 h. $\frac{1}{2}$
Lundi, de 1 $\frac{1}{2}$ à 3 h., et jeudi, de 9 à 11 h.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.
M. le D ^r M. ASKANAZY, prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Inst. path ¹ .
<i>Cours sur les tumeurs.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures.	Inst. path.
<i>Autopsies et démonstrations.</i>	
Trois fois par semaine [selon matériel].	Inst. path.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours, de 8 h. à midi, et de 2 à 6 heures.	Inst. path.
M. le D ^r L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 $\frac{1}{2}$ à midi.	Hôp. cant ² .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r C. GIRARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
Tous les jours, de 9 h. à 10 h. $\frac{1}{2}$, sauf le samedi.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques de chirurgie courante</i> [avec le concours du chef de clinique].	1 h.
Mercredi, de 4 à 5 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r O. BEUTTNER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 6 $\frac{3}{4}$ à 8 h.	Maternité.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, de 6 à 7 heures du matin.	Maternité.
<i>Opérations obstétricales.</i>	2 h.
	Maternité.
M. le D ^r A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies des enfants.	3 h.
Mardi, à 5 heures.	Policlinique.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i> — Exercices pratiques. Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.	8 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h.	Ec. Méd.
M. le D ^r A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux.	3 h. $\frac{1}{2}$.
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, de 5 $\frac{1}{2}$ à 7 heures.	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Démonstrations de matière médicale et exercices en pharmacologie</i> [avec le concours de M. le D ^r Moukhtar, assistant du laboratoire].	2 h.
Jeudi, de 3 à 5 heures.	Policlinique.
M. le D ^r L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud ¹ .

¹ Morgue judiciaire.

<i>Déontologie médicale.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le D ^r R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Clinique psychiatrique.	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al ¹ .
M. le D ^r A. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
M. le D ^r H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i> — A lieu dans le semestre d'hiver.	
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Recherches spéciales d'hygiène, de pathologie expérimentale et de bactériologie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
M. le D ^r G. HALTENHOFF, prof. ord.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	Policlinique.
<i>Ophtalmologie pratique.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Policlinique.
M. le D ^r R. DE SEIGNEUX, prof. extr.	
<i>Policlinique gynécologique et obstétricale.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, de 6 à 7 heures.	Maternité.

¹ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D ^r BASTIAN.	
<i>Examen en gynécologie et obstétrique théorique et pratique.</i>	2 h.
Lundi, à 3 heures, et jeudi, à 8 heures.	Maternité.
M. le D ^r BÉTRIX.	
<i>Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.</i>	2 h.
Jeudi, à 8 heures.	Maternité.
M. le D ^r Ed. BOREL.	
<i>Répétitoire de psychiatrie.</i> — Psychiatrie théorique.	1 h.
Jeudi, de 6 à 7 heures.	Univ. salle 33.
M. le D ^r BOURCART.	
<i>Cours pratique de massage abdominal et gynécologique.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	Maternité.
M. le D ^r BOURDILLON.	
<i>Policlinique des maladies des enfants.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	Disp ^{re} des méd.
M. le D ^r COLLOMB.	
<i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstration d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaire.</i>	2 h.
Samedi, de 4 à 6 heures.	Clin. part.
M. le D ^r DuBois.	
<i>Radiothérapie théorique et pratique.</i>	1 h.
Samedi, de 4 à 5 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r D. GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Clin. part.
M. le D ^r GROUNDNER.	
<i>Leçons théoriques et pratiques de massage; méchanothérapie et orthopédie.</i>	2 h.
Mardi, à 5 heures.	Ec. Méd.

- M. le D^r GUDER.
Cours pratique d'ortho-rhino-laryngologique. 2 h.
 Mardi, de 5 à 7 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r HUGUENIN.
Répétitoire de pathologie générale des maladies infectieuses et parasitaires. 1 h.
 Lundi, à 4 heures. Univ. salle 17.
Autopsies. — 3 fois par semaine.
- M. le D^r HUMBERT.
Répétitoire de pathologie interne élémentaire. 2 h.
 Vendredi, de 8 à 10 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le D^r Charles JULLIARD.
Cours de bandages et appareils chirurgicaux, avec exercices pratiques. 1 h.
 Mardi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r KOENIG.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Ec. Méd.
Cours d'opérations abdominales sur l'animal. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r KUMMER.
Cours d'anesthésie générale et locale. 2 h.
 Mardi et vendredi, de 9 à 10 heures. Clin. part. ou Hôp. Butini.
- M. le D^r MARTIN.
Maladies des enfants. 1 h. $\frac{1}{2}$
 Samedi, de 9 à 10 h. $\frac{1}{2}$. Hôp. Gourgas.
- M. le D^r Akil MOUKHTAR.
Exercices pratiques de pharmacologie avec démonstration de matière médicale. 2 h.
 Jeudi, de 3 à 5 heures. Policlinique.
- M. le D^r H. NAEGELI-AKERBLOM.
Histoire de la médecine. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Univ. salle 44.

- M. le D^r PAPADAKI.
Psychiatrie légale. — Capacité civile des aliénés. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Univ. salle 17.
- M. le D^r PATRY.
Technique ophtalmologique avec présentation de malades. 1 h.
 Mercredi, à 4 heures. Policlinique.
- M. le D^r ROCH.
Exercices de thérapeutique. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le D^r RUEL.
Répétitoire de médecine interne. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M^{lle} D^r Lina STERN.
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r TISSOT.
Les taches en médecine légale. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Morgue jud.
- M. le D^r WYSS.
Policlinique oto-laryngologique (troubles de la parole). 2 h.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clin. part.
Cours de médecine publique. 1 h.
 Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r ZBINDEN.
Les affections digestives en neuropathologie. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.

A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

(Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.)

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1^o Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2^o Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de Saint-Pétersbourg. (Examen passé sur le programme de 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale, des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : **Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1908.

GENÈVE, le 4 mars 1908.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.

H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtim. princ.
 M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE

E.M. = Ecole de médecine.
 P. = Polyclinique.
 M.J. = Morgue judiciaire.
 A.A. = Asile des Aliénés.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
6 à 7		Beuttner M.	Beuttner M.				6 à 7
6 3/4 à 8	Beuttner M.	Beuttner M.	Beuttner M.		Beuttner M.		6 3/4 à 8
7 à 8	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M. Kœnig	Eternod	Eternod E.M. Kœnig	7 à 8
8 à 9	Oltramare H.C.	Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Askanazy I.P. Patry Cristiani E.M. Gourfein Bastian	Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Askanazy I.P. Kœnig A.Reverdin P. Oltramare H.C.	8 à 9
9 à 10		Kummer		Cristiani E.M. Gourfein Kummer	Kummer	A. Reverdin	9 à 10
9 à 10 1/2	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.		Girard H.C.	Martin	9 à 10 1/2
10 à 11				Eternod E.M.		Aubert	10 à 11
10 1/2 à 12	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.		10 1/2 à 12
11 à 12	Prevost E.M.	Prevost E.M.	Prevost E.M.	Eternod E.M. Aubert	Prevost E.M.	Prevost E.M. Mégevand E.M.	11 à 12

H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtim. princ.
 M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

E.M. = Ecole de médecine.
 P. = Polyclinique.
 M.J. = Morgue judiciaire.
 A.A. = Asile des aliénés.

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures.
2 à 3	Askanazy I.P. Haltenhoff P.	Mégevand M.J.	Haltenhoff P. Weber A.A.	Askanazy I.P.	Mégevand M.J. Haltenhoff P. D'Espine E.M.	Askanazy I.P.	2 à 3
3 à 4	Laskowski E.M. Askanazy I.P. Bastian	Laskowski E.M. Julliard E.M. Kœnig E.M.	Laskowski E.M. Weber Kœnig	Laskowski E.M. Askanazy I.P. Moukhtar P.	Laskowski E.M. D'Espine E.M. Kœnig E.M.	Laskowski E.M. Askanazy I.P.	3 à 4
4 à 5	Mayor E.M. Huguenin U. 17	Mayor E.M. Du Bois E.M. Guder Julliard E.M. Kœnig E.M.	Bard H.C. Girard H.C. A. Patry	Prevost E.M. Zbinden E.M. Julliard E.M. Moukhtar P.	Kœnig E.M.	Girard H.C. Papadaki U. 17 Du Bois H.C. Stern E.M.	4 à 5
4 à 6		Bourdillon		Wyss		Collomb	4 à 6
5 à 6	J.Reverdin E.M.	J.Reverdin E.M. D'Espine E.M. Guder Grounauer E.M.	J.Reverdin E.M. Bard H.C.	Bourcart	J.Reverdin E.M.	Tissot M.J.	5 à 6
5 1/2 à 7						Mayor E.M.	5 1/2 à 7
6 à 7	J.Reverdin E.M. Mayor P.	J.Reverdin E.M. Nægeli U. 49 De Seigneux P.	J.Reverdin E.M. Mayor P.	De Seigneux P. Ruel E.M.	J.Reverdin E.M.	Ruel E.M.	6 à 7
8 à 9				Roch H.C.	Humbert H.C.		8 à 9

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1909 et 1910.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1909, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en juin 1910.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — SUJET : *Exposer, d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde ligue maritime athénienne (de la bataille de Cnide à celle de Chéronée, 394—338 avant J.-C.).*

Le prix sera décerné en juin 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1908.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1909, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1910, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Sont exclues les thèses de doctorat.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1909, un prix de littérature française de quatre cents francs.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1910, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1909, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1909.

Pour 1910, les travaux devront porter sur un sujet de *droit fédéral*. Terme du concours : 1^{er} janvier 1910.

Prix Ballot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1909, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1909.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1909 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1909.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1909 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion du salut dans l'Ancien Testament :
son essence, ses variations, leurs causes et leurs conséquences.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera en juin 1908 un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*.

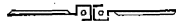
Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du jury.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.



FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1909, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis

avant le 1^{er} janvier 1909, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera en juin 1909, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1910, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat en sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

BERNARD BOUVIER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étu-

dants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs;

Pour le grade de licencié, 100 francs;

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs;

Pour le diplôme de chimiste, 200 francs;

Pour le grade de docteur, 200 francs;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr.;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1^o Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2^o Licencié ès lettres; ès sciences sociales; ès sciences politiques; en droit; en théologie; diplôme de chimiste; diplôme de pharmacien.

3^o Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

4^o La Faculté des lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou revisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées au Secrétariat de l'Université, seront transmises à la Chancellerie, qui les rendra, munies du visa officiel, à MM. les Etudiants, de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser à M. Ch. Rosselet, traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel-de-Ville, n° 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGARD AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *vice-recteur, président.*

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *recteur, vice-président.*

Edouard REVACLIÉ, *secrétaire-général.*

A. HARTMANN, *secrétaire.*

F. HORNEFFER, Consul d'Allemagne.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.

W. ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.

Guillaume FATIO.

Alf. MARTIN, professeur à l'Université.

H. DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine, privat-docent.

M^{me} Emilie GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . .	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre . . .	Passeport.
Autriche . . .	Passeport.
Belgique . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark . . .	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce . . .	Passeport.
Hongrie . . .	Passeport.
Pays-Bas . . .	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie . . .	Passeport.
Russie . . .	Passeport.
Bulgarie . . .	Passeport.
Serbie . . .	Passeport.
Suède et Norvège.	Passeport.
Suisse . . .	Acte d'origine.
Etats-Unis . . .	Passeport.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Les subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

PITTARD, Eugène, maître au Collège.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures; en outre, tous les soirs, de 8 à 10 heures, sauf le jeudi et le samedi.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

Bibliothèque publique et universitaire. La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctes.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
Bard, Louis, rue Bellot, 6.
Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
Bridel, Louis, Tokio, Japon.
Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
Fehr, Henri, route de Florissant, 72.
Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
François, Alexis, rue de Candolle, 20.
Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.
Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
Gautier, Raoul, Cologny.
Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
Girard, Charles, rue Sénébier, 20.
Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).
Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
× Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.
Guye, Eugène, route de Florissant, 4.
× Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.

- MM. Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue des Eaux-Vives, 77.
 Martin, Alfred, Corratierie, 10.
 Martin, Ernest, Chambésy.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Partsch, Joseph, Glacis-de-Rive, 21.
 Pearce, Francis, boulevard des Philosophes, 24.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, rue des Vollandes, 5.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.
 Seigneux, de, Raoul, rue Bovy-Lysberg, 9.
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Winiarski, Léon, Petit-Lancy.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Babel, Alexis, Terrassière, 58.
 Bally, Charles, avenue de Lancy, 12.
 Bastian, J., boulevard Helvétique, 15.
 Baume, G., quai des Eaux-Vives.
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.

- MM. Bersot, Daniel, rue des Bains, 7.
 Bétrix, A., place du Port, 1.
 Borel, Edouard, Asile de Perreux, Neuchâtel.
 Boubier, Maurice, boulevard des Philosophes, 13.
 Bourcart, M., rue de la Tour-de-l'Île, 4.
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
 Briner, E., quai des Bergues, 11.
 Caleb, Albert, place du Molard, 9.
 Cantoni, H., rue de Hesse, 12.
 Carl, J., rue de Candolle, 6.
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
 Claparède (de), Arthur, La Boissierette, Eaux-Vives.
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
 Collet, W., rue Saint-Léger, 5.
 Collomb, Auguste, rue du Prieuré, 24.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Darier, Georges, Promenade St-Antoine, 23.
 Demolis, Louis, rue de Hesse, 4.
 Denso, Paul, Lancy, 95.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
 Durand, E., villa Les Grottes, 59.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
 Grandjean, Frank, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Grounauer, Louis, avenue de la Servette, 20.
 Guder, Emile, route de Chêne, 68.
 Hochreutiner, G., rue de la Cloche, 8.
 Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
 Juvet, Alfred, rue des Pâquis, 10.
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, Grange-Canal.
 Khotinsky, Eugène, rue Hugo-de-Senger, 6.
 König, René, rue de la Monnaie, 3.
 Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.
 Léale, Henri, boulevard Georges-Favon, 37.
 Maday, de, André, boulevard du Pont-d'Arve, 11.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Mirimanoff, Da, boulevard des Philosophes, 23.
 Monnier, Alfred, Ecole d'Horticulture, Châtelaine.
 Moukhtar, Akil, Polielinique.
 Naegeli-Akelblom, rue Tœpffer, 11 bis.
 Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
 Patry, Eug., boul. Helvétique, 19.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Pittard, Eugène, route de Florissant, 40.
 Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.
 Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
 Roehrich, Henri, route de Lyon, 45.

- MM. Roget, F.-F., chemin Malombré, 14, Champel.
Ruel, Charles, place du Lac, 1.
— Scheuer, O., rue du Conseil-Général, 20.
— Schidloff, Arthur, rue Lombard, 4.
— Sechebaye, Albert, chemin des Charmilles, 5.
— Steinmann, Emile, rue de Saint-Jean, 28.
— Stern, Lina, avenue du Mail, 15.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Viret, Louis, rue Jean-Jaquet, 77.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
Wuarin, Albert, place Edouard-Claparède, 6.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, rue du Général-Dufour, 13.
Zbinden, Henri, Mon-Repos, Vevey.
-

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis: M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Le **Bureau du Secrétaire-Caissier**, dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions, est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierges :

- M. E. Clément, Bâtiment de l'Université.
M^{mes} V^e Ramaz, Ecole de Médecine.
Jaccard, Institut pathologique.
Ramel, Maternité.
MM. Gallay, Ecole de chimie.
Pianca, Policlinique.
Arlaud, Morgue judiciaire.
-